

*Harcelés, menacés, deux mois sans salaire,*

# Dénonçons le contrat SEPUR

Usagers solidaires avec les  éboueurs

Collectif Citoyen de Soutien aux Éboueurs du  SIOM

[ccses.fr](http://ccses.fr)

***Après plus de 6 mois, les éboueurs du SIOM n'ont toujours pas obtenu justice***

En 2018, pour assurer la collecte de nos ordures ménagères, le Syndicat Intercommunal des Ordures Ménagères de la Vallée de Chevreuse (SIOM) a choisi la société SEPUR en remplacement de OTUS, filiale de VEOLIA. Le contrat impliquait l'intégration des 80 éboueurs qui assurent ce service dans nos communes, depuis des dizaines d'années pour certains d'entre eux.

## **Un employeur qui ne recule pas devant les pratiques illégales**

**Les pratiques de SEPUR sont pourtant bien connues : cette entreprise utilise la masse salariale comme variable d'ajustement pour casser ses prix, en se débarrassant par tous les moyens des salariés expérimentés pour les remplacer par des intérimaires sous-payés.** Pour commencer, SEPUR a cherché à imposer à tous les salariés de nouveaux contrats impliquant, entre autres, des baisses de rémunération de 15 à 30 % et une clause de mobilité sous 48 heures dans toute la région parisienne et les départements limitrophes. Les salariés ont logiquement refusé de signer et pour faire pression sur leur nouvel employeur, sur proposition de leur section CGT, ils ont fait grève le 1<sup>er</sup> novembre 2018.

Alors qu'ils avaient cessé ce mouvement dès le 2 novembre (en refusant toujours de signer ces contrats inacceptables), SEPUR a fait assurer la collecte par ses propres employés expédiés depuis d'autres sites, ne fournissant aux éboueurs du SIOM ni planning, ni équipements, ni camions. Durant les deux mois qui ont suivi, les éboueurs se sont ainsi trouvés en lock-out, c'est-à-dire privés de travail et de salaire. Ils ont fait constater cette situation par l'inspection du travail et assigné leur employeur aux prud'hommes.

Mais, malgré ces pratiques manifestement illégales, la justice ne s'est toujours pas prononcée. Après un premier renvoi en départage, le 10 mai, le juge a encore renvoyé l'affaire sur le fond. Ce sont des années de procédure avant que les éboueurs ne puissent percevoir leurs salaires. **Face à l'importance de l'affaire et à la notoriété de l'employeur, la justice n'ose-t-elle pas assumer une décision ?**

## **Solidarité avec les éboueurs harcelés, malmenés**

En janvier 2019, devant l'indignation citoyenne, SEPUR a finalement rendu progressivement leur travail aux éboueurs. Les présidents du SIOM et de SEPUR prétendaient leur avoir garanti le maintien des salaires et des emplois.

Pourtant, depuis lors, les intimidations, les entretiens disciplinaires, les mises à pied avec retenues de salaire et les menaces de licenciement se sont abattus sur les éboueurs qui avaient toujours été sans reproche jusque-là et étaient appréciés par toute la population pour leur dévouement et leur professionnalisme. Ce harcèlement fait partie de la stratégie souvent utilisée par SEPUR pour se débarrasser des salariés les plus anciens et/ou les plus mobilisés.

SEPUR a aussi saisi la Ministre du Travail pour qu'elle désavoue l'Inspection du Travail l'obligeant à reprendre 12 salariés protégés (représentants syndicaux et salariés handicapés). Ces salariés verront leur protection légale expirer le 31 mai. Le pire est à craindre concernant leur avenir.

Aujourd'hui, alors qu'aucun contrat n'a encore été signé garantissant leurs emplois et leurs salaires et **face à une justice qui tarde à être rendue, les éboueurs se sentent bien seuls.**

### **Le recyclage des déchets, une fable destinée à endormir les petits enfants ?**

En maltraitant ses salariés **SEPUR sacrifie aussi clairement la qualité du service et méprise les usagers.** De fait, SEPUR se soucie peu de la qualité de la collecte de nos déchets et les témoignages de la période récente montrent qu'elle n'hésite pas à mélanger discrètement les flux (emballages, déchets verts, ménagers, voire encombrants), dès lors que cela lui permet de simplifier les tournées.

Obéissant à un contrat passé par le SIOM, SEPUR apporte les emballages et papiers « recyclables » à l'entreprise PAPREC, à Wissous. Là, ils sont jetés à même le sol, en plein air. Ces conditions de dépôt et les capacités réelles de recyclage laissent planer un doute sérieux sur la réalité de ce recyclage.

### **Face à cette situation inacceptable, la dénonciation du contrat est la seule issue**

**Pendant que la justice tergiverse, le bénéfice du doute profite à SEPUR qui a thésaurisé sur les 2 mois de salaires non versés aux 80 éboueurs. Pendant ce temps ceux-ci ne savent comment rembourser les dettes accumulées fin 2018, payer leurs loyers, nourrir leurs familles...**

Plus de 40 élus locaux et nationaux soutiennent les éboueurs. Cédric VILLANI, député LREM de l'Essonne, est venu soutenir le mouvement, ainsi qu'Eric COQUEREL, Député de la France Insoumise, Pierre OUZOULIAS, Sénateur Communiste, Lamine CAMARA, Conseiller régional PCF et Anne LAUNAY, conseillère départementale EELV de l'Essonne.

Quant au président du SIOM, Jean-François VIGIER, maire de Bures-sur-Yvette, il s'obstine dans le déni. Le SIOM est administré par un comité syndical de 42 élus municipaux. L'empilement des structures (communes, intercommunalité et syndicat intercommunal) permet à ces élus de se cacher loin des électeurs et de ne pas assumer leurs choix. Une grande opacité règne sur ce qui est facturé aux usagers. La trésorerie du SIOM, qui avoisine les 18 millions d'euros, lui permettrait largement d'assumer une rupture contractuelle au nom de l'intérêt général.

**Il est temps que les élus reprennent la main et assument leurs erreurs, qui ont injustement placé les éboueurs dans une situation extrêmement précaire. La seule issue est de dénoncer le contrat avec SEPUR, pour une mise en régie permettant un service public de qualité, géré démocratiquement et respectueux des salariés.**

## **Pour soutenir les éboueurs du SIOM et exiger un service public de qualité, rejoignez le mouvement de solidarité citoyenne**

En signant la pétition demandant la dénonciation du contrat avec SEPUR

En aidant financièrement les éboueurs  
Collecte Leetchi

Sur notre site : [www.ccses.fr](http://www.ccses.fr)  
retrouvez pétition, collecte et actualités



Pour contacter le collectif : [contacts@ccses.fr](mailto:contacts@ccses.fr)